



Département de l'Eure
Arrondissement des ANDELYS
Canton de LOUVIERS - NORD
MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

SÉANCE 10 DU 11/12/2024– DB03

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 6 décembre 2024

Date d'affichage : le 6 décembre 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 14

Votants :

Dont pouvoir (s) :

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE LE ONZE DECEMBRE À VINGT HEURES TRENTE MINUTES, LE CONSEIL MUNICIPAL LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI À LA SALLE DU CONSEIL, EN SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LAETITIA SANCHEZ, MAIRE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Laëtitia SANCHEZ, Bernard LEBOEUF, Anne BERICHI, Frédéric BESNARD, Sandra LEBOURGEOIS, Alain LOEB, Céline RECHER, Elodie DESABAYE, Chantal QUERNIARD, Francine DESABAYE, Jean-Luc ENJALBERT, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE, Sylvie PAUTHIER, Pascal SCHWARTZ.

Pouvoirs de :

Absent.es excusé.es : Françoise COHAN

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance :

Subvention exceptionnelle 2024

Vu la loi L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Communes et notamment l'article L.212-1 ;

Vu le budget de l'exercice 2024 ;

Considérant le rôle essentiel des sapeurs-pompiers en matière de sécurité au travers de leurs multiples compétences : secours d'urgence aux victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation, protection des personnes, des biens et de l'environnement, prévention et évaluation des risques de sécurité civile ;

Considérant le rôle essentiel des associations « loi 1901 » à l'égard de ses membres et de l'ensemble de la société ;

Considérant la sollicitation de la présidente de l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Louviers/Val-de-Reuil par courrier en date du 31/10/2024 ;

Considérant l'excédent figurant à l'article 65748 après attribution des subventions aux associations saint-pierroises ;

Madame la Maire propose d'attribuer une subvention d'un montant de cinquante (50) euros à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Louviers/Val-De-Reuil

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par voix pour, voix contre, abstentions :

DECIDE de verser cinquante (50) euros à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Louviers/Val-De-Reuil

PRECISE que cette dépense est financée au budget de l'exercice 2024 au code article 65748.



Pour extrait certifié conforme au registre.

Laetitia SANCHEZ,

Maire de Saint Pierre du Vauvray

Madame la Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

BROUILLON